



DEPARTEMENT DE LA MAYENNE
MAIRIE de DAON
8Place Chanoine Raimbault - 53200 DAON
Tél : 02.43.06.94.10 - e-mail : daon@chateaugontier.fr

PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2025

Date de convocation : 03 juillet 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix juillet, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Catherine DELARUE, Maire.

Présents : Patrick Boiteau, Catherine Delarue, Delphine Gouy, Virginie Haudebert, Olivier Huyghe, Nicolas Josselin, Pascal Lardeux

Absents excusés : Marie-Françoise Jahier donne pouvoir à Catherine Delarue
Michel Deroo donne pouvoir à Olivier Huyghe
Françoise Charles donne pouvoir à Pascal Lardeux
Thomas Corbière

Secrétaire de séance : Nicolas Josselin

1 - Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 13 mars 2025, du 27 mars 2025 et du 12 juin 2025

- Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 13 mars 2025 est soumis à l'approbation de l'Assemblée. Il est approuvé pour 7 membres du conseil et refusé par 1 membre du conseil.
- Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 27 mars 2025 est soumis à l'approbation de l'Assemblée. Il est approuvé à l'unanimité.
- Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 12 juin 2025 est soumis à l'approbation de l'Assemblée. Il est approuvé à l'unanimité.

2 – LA VIE DE LA MAIRIE

Vie Agricole et Question Animale

Olivier Huyghe, suppléant de la Commission Vie Agricole et Question animale, informe que des vaches en divagation ont été signalées sur la commune.

La demande d'accès au site I-CAD (fichier national d'identification de base de données française et européenne pour les animaux domestiques) a été acceptée. La mairie possède ses identifiants et peut ainsi connaître les propriétaires d'animaux errants identifiés sans faire appel au vétérinaire.

Vie Associative, Culturelle et Sportive

Delphine Gouy, référente de la Commission Vie Associative, Culturelle et Sportive, informe que la commission recherche des bénévoles pour le Festival des Nuits de la Mayenne qui aura lieu le jeudi 17 juillet 2025.

-Pour le montage le mercredi 16 juillet 2025 de 9h00 à 12h00 : 3 personnes

-Pour le démontage le vendredi 18 juillet 2025 de 9h00 à 12h00 : 2 personnes.



DEPARTEMENT DE LA MAYENNE
MAIRIE de DAON
8Place Chanoine Raimbault - 53200 DAON
Tél : 02.43.06.94.10 - e-mail : daon@chateaugontier.fr

Olivier Huyghe, suppléant de la Commission Vie Associative, Culturelle et Sportive, informe avoir demandé un devis chez Go Sport et Intersport pour la fourniture de 20 tee-shirts, pour l'Inter-Village qui aura lieu le samedi 13 septembre 2025 à la Jaille-Yvon.

Voirie

Olivier Huyghe, référent de la Commission Voirie, informe que la mairie a reçu un courrier de Territoire Énergie Mayenne, notifiant que le remplacement des lampes boule dans la rue de Beaumont sera réalisé sous 4 mois.

-Plan de circulation apaisée : Les agents communaux ont commencés le marquage au sol dans la commune. Des zones piétonnes et des passages piétons ont été créés, notamment des emplacements pour les personnes à mobilité réduite. Des marquages de stationnement ont été supprimés, il est regrettable de constater que des véhicules continuent de stationner sur ces ex emplacements. Lors des passages de poids lourds ou bus le stationnement de ces véhicules occasionne une gêne, les espaces étant restreints à ce niveau.

-Un stationnement inadapté de véhicules sur la route de Saint-Michel-des-Feins occasionne un danger pour les usagers. La mairie enverra un courrier à cet habitant.

-Curage de fossés : Les devis ont été validés à l'Entreprise Barré TP le 20 juin.

Urbanisme

Nicolas Josselin, référent de la Commission Urbanisme, informe avoir assisté à l'Assemblée Générale de la CAUE à Saint-Aignan-sur-Roë, avec Virginie Haudebert, suppléante de la commission. Cette commune a présenté ses projets réalisés, notamment la construction de 4 logements « Habitat Jeune ». Plusieurs formules de location sont proposées, à la semaine par exemple. La Mairie a été réhabilitée, un café géré par des bénévoles a été créé. L'enveloppe pour ces projets s'élève à 2 400 000 €. Un projet de maison seniors est en cours. La Commission se rapprochera de cette municipalité pour des informations complémentaires.

La carte communale prévoit la récupération par la commune de la parcelle D 751 propriété de la Communauté de Communes de Château-Gontier en zone urbaine constructible. Dans ce cadre un premier devis a été établi par Mr Duret, géomètre pour le bornage de cette parcelle. Son montant s'élève à 1309.20 € TTC.

Attractivité Economique Touriste et Commerce

Le référent de la Commission Attractivité Économique, Tourisme - Commerce, Pascal Lardeux informe avoir assisté le 18 juin 2025, avec la suppléante Virginie Haudebert au rendez-vous avec Alicia Maire, du service Tourisme Sud Mayenne et Coraline Bonnin du service Patrimoine de la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier. Des échanges sur la première version de BALUDIK*, ont été faits, notamment sur 2 promenades dont 1 en vélo. Ce projet est pris en charge par la Communauté de Communes.

** Application sous forme d'un jeu de piste qui propose de vous plonger dans l'histoire du village et de découvrir ses monuments ou des lieux emblématiques à travers un parcours en plusieurs étapes*

-Projet station service : la réunion Publique a eu lieu le mercredi 2 juillet 2025 à la salle des fêtes. 25 personnes étaient présentes. Les résultats du sondage ont été présentés avec 76 votants. La majorité est favorable : 56 oui et 20 non.

Des habitants se sont exprimés lors de la réunion.



Des informations leurs ont été apportées :

Le comptage routier effectué montre un trafic important. La station service viendra en complément du garage en offrant donc un nouveau service.

La carte GR permettra une utilisation par les professionnels (exemple : la SAUR...)

Une opportunité stratégique est à saisir avec l'offre de Total portant sur l'implantation de la station-service.

Patrimoine

La référente de la Commission Patrimoine, Virginie Haudebert, informe que le remplacement des volets pour les logements communaux devrait être finalisé à la rentrée, en attente de la confirmation des prises de côtes et du devis actualisé.

Communication

Virginie Haudebert, référente de la Commission Communication, informe de l'appel aux dons déposé par l'OGEC, sur le site de la Mairie pour les travaux de rénovation de l'école. Elle demande si la mairie se positionne sur la réhabilitation de l'école en faisant un don sous forme de subvention pour l'école du village.

Olivier Huyghe demande si l'école a un accès au site de la Mairie au même titre que les autres associations de la commune.

Virginie Haudebert informe que, oui, l'école au même titre que les associations tels que l'Ogéc, l'APEL, la Gym, le Basket et professionnels de la commune peuvent être contributeurs gratuitement pour l'application Intramuros et le site internet.

Plusieurs onglets :

-Agendas : indique un événement au sein du village comme les événement des matchs de basket

-Actualités : indique des informations comme l'appel au dons, la rentrée des cours de gymnastique,

-Services : indique toutes les informations nécessaires à connaître de l'association, descriptif, le bureau, les coordonnées...

Ce qui leur permet d'informer, partager à plus grand échelle et gratuitement.

Administration

Mme le Maire donne suite aux échanges et aux désaccords entre la 1^{ère} adjointe et le 2^{ème} adjoint sur le droit de divulguer ou non les comptes d'une association, notamment ceux de l'OGEC. Une réponse a été apportée par la Sous-Préfecture, dont extrait ci-dessous :

« Par courrier du 18 avril 2025, vous souhaitez savoir quelles sont les conséquences de la communication par votre deuxième adjoint, des comptes de l'OGEC Daon-Argenton à un agent de l'EPCI, ancien collègue dudit adjoint, pour un avis avant paiement des frais de participation. En effet, Mme Delphine GOUY, première adjointe et aussi trésorière de l'OGEC, s'est étonnée de cette diffusion à une tierce personne.

Si les élus locaux doivent exercer leurs fonctions avec probité et intégrité, ils ne sont pas légalement soumis à une obligation de discrétion et de confidentialité. Dès lors, le simple fait pour un conseiller municipal de communiquer des informations à un tiers ne constitue pas, en soi, une faute sanctionnable. Toutefois, sa responsabilité civile ou pénale est susceptible d'être engagée si la communication porte atteinte à un secret protégé par la loi, ce qui ne semble pas être le cas »



Les personnes concernées ont pris note de la réponse. Aucun commentaire n'a été apporté.

2 - ADMINISTRATION

- **Logement communal – 12 rue des Martyrs de Formusson**
Mise en location : révision du bail et du prix du loyer

Mme le Maire rappelle que le logement situé au 12 rue des Martyrs de Formusson est vacant. Les agents ont réalisés des travaux de rafraîchissement. Les volets seront remplacés.

Ce logement est composé de 3 chambres, salle de bain, toilette, cuisine et salon/salle à manger. Le loyer actuel est de 493.17 €.

Tenant compte des frais engagés il est proposé la révision du loyer mensuel à 550 €, hors charges.

Le montant du loyer sera révisable annuellement selon la variation de l'indice de référence des loyers de l'INSEE. (IRL)

La constitution d'une commission de choix d'attribution du logement est proposé afin d'étudier les dossiers de candidatures selon une grille de critères et de notation.

Patrick Boiteau, Virginie Haudebert et Catherine Delarue sont volontaires pour faire partie de la commission.

Après discussion, il est demandé aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur le montant du loyer.

DELIBERATION 2025-07 A

Le Conseil Municipal après étude et débat,

A 10 Voix POUR

-FIXE, à compter du 1er août 2025, le loyer mensuel du logement situé au 12 rue des Martyrs de Formusson à la somme de 550 € hors charges. Le montant du loyer sera révisable annuellement selon la variation de l'indice de référence des loyers de l'INSEE. (IRL)

-VALIDE la commission de choix d'attribution du logement avec les membres suivants : Patrick Boiteau, Virginie Haudebert et Catherine Delarue

-AUTORISE, Mme le Maire à signer le bail de location de tout logement communal.

-DONNE à Mme le Maire tout pouvoir pour effectuer toutes démarches et signer toutes pièces afférentes au présent dossier.

3 – COMMISSION SANTÉ ET COHÉSION SOCIALE

- **Repas des aînés – Cadre de participation et cotisation des moins de 65 ans**

La commission Santé - Cohésion Sociale propose et organise comme l'an passé, un repas offert par la commune, aux aînés résidents à Daon, âgés de 65 ans et plus. Le thème est défini et des traiteurs ont été consultés et ont envoyé des devis. Une participation de 26 Euros sera

demandée aux personnes accompagnantes de moins de 65 ans souhaitant y participer, dans la limite de deux personnes par invitation. Il est proposé la gratuité du repas aux 2 musiciens en charge de l'animation ainsi qu'aux personnes qui assureront le service.



Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur le cadre de participation et sur le tarif des accompagnants – de 65 ans.

DELIBERATION 2025-07 B

Le Conseil Municipal, après étude et débat sur la proposition de la commission,

A 10 Voix POUR

- VALIDE** le repas offert aux habitants de la commune de 65 ans et plus
- VALIDE** la participation de 26 € aux accompagnants de moins de 65 ans qui sera demandée, dans la limite de deux personnes par invitation
- APPROUVE** la gratuité du repas pour les personnes qui assurent le service et les 2 musiciens qui animeront le repas
- AUTORISE** Mme Le Maire à signer tous les documents concernant ce dossier

4- COMMISSION PATRIMOINE

a. Cimetière : Construction de cavurnes et rénovation du jardin du souvenir

La référente de la Commission Patrimoine, Virginie Haudebert, informe que les travaux du cimetière : construction de 6 cavurnes et rénovation du jardin du souvenir, vont se poursuivre. Des devis avaient été présentés en juillet 2024. Une mise à jour a été faite par Beaumont-Guez.

L'installation de 6 cavurnes va être réalisée. Les plaques de marbres seront à la charge des familles. Le jardin du souvenir va être ré-aménagé afin de correspondre aux normes en vigueur : installation d'un cendrier pour la dispersion des cendres des défunts.

Un courrier va être envoyé aux familles afin de les informer de la date d'intervention de la Sté Beaumont-Guez.

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur le devis de Beaumont-Guez pour un montant approximatif de 4 575.00 €HT soit 5 490.00 € TTC.

DELIBERATION 2025-07 C

Le Conseil Municipal après étude et débat,

***A 10 Voix POUR**

- VALIDE** le devis de l'entreprise Beaumont-Guez pour l'installation de 6 cavurnes, la mise aux normes du jardin du souvenir l'ensemble pour un montant approximatif de 4 575.00 € HT soit 5 490.00 € TTC
- AUTORISE** Mme le Maire à signer tous les documents afférents au dossier.

b. Logements communaux : Changement des volets

Le sujet est reporté au prochain Conseil Municipal de septembre 2025.

5-COMMISSION ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE TOURISME ET COMMERCE

• Positionnement sur l'avenir de la station-service

Pascal Lardeux, référent de la Commission Attractivité Économique Tourisme - Commerce fait un retour sur l'enquête publique qui s'est tenue le 2 juillet 2025, les échanges avec les habitants sont positifs. Des réponses aux questionnements ont été apportées. Il indique que le dossier de la station-service a été noté dans les projets 2025 avec un recours à l'emprunt. Il apporte des



DEPARTEMENT DE LA MAYENNE

MAIRIE de DAON

8Place Chanoine Rimbault - 53200 DAON

Tél : 02.43.06.94.10 - e-mail : daon@chateaugontier.fr

éléments sur le plan financier : Coût approximatif du projet 52 000 € HT. Premier stock de carburant pour un montant approximatif de 11 000 €. Une redevance mensuelle à Total Energie d'un montant minimum de 460 €. La commission s'interroge sur les années d'amortissement pour ces travaux. La station-service prévue en gestion communale impliquera la création d'un SPIC (Service Public Industriel et Commercial) et sera soumis pour accord à la Préfecture accompagné d'un dossier complet de présentation du projet.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de donner leur avis sur la réalisation de ce projet, sous réserve d'accord de la création d'un SPIC par la Préfecture.

Le vote est effectué à bulletin secret suite à la demande d'un membre du Conseil municipal.

DELIBERATION 2025-07 D

Le Conseil Municipal, après étude et débat

***A bulletin secret : 7 Voix POUR, 3 Voix CONTRE**

-VALIDE le projet de réalisation de la station-service, sous réserve de l'accord d'un SPIC par la Préfecture. Coût approximatif de 52 000 € HT + frais du 1^{er} approvisionnement de carburant d'environ 11 000 €, frais de gestion environ 460 € par mois.

-AUTORISE Mme le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

Le Maire
Catherine Delarue

Le 15 juillet 2025

Le secrétaire de séance
Nicolas Josselin